

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt-septième jour du mois de novembre en l'an deux mille dix-sept, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 18 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Hygiène du milieu  
- Mandat levé géophysique (Geosig inc.)

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

339-2017

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

340-2017

### **MANDAT LEVÉ GÉOPHYSIQUE (GEOSIG INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 107-2017;

**ATTENDU** l'offre de service de Geosig inc., datée du 23 octobre 2017 concernant un levé géophysique (sismique réfraction), pour un montant budgétaire de 16 700,00 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater la firme Geosig inc. à procéder à ledit levé selon l'offre présentée.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

341-2017

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 18 : 40 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.